

# Document

## La France participera à hauteur de 111 milliards d'euros au Fonds de stabilité européen (20.05)

### **AP – 19.05**

La ministre de l'Economie Christine Lagarde a présenté mercredi matin en conseil des ministres un projet de loi de finances rectificative sollicitant notamment l'engagement de la France à hauteur de 111 milliards d'euros dans le cadre du Fonds européen de stabilité financière (FESF) mis sur pieds par l'Union européenne et le Fonds monétaire international (FMI).

Approuvé par les ministres des Finances de l'UE le 9 mai à Bruxelles, le FESF prévoit la mise en place par la Commission européenne d'un fonds de 60 milliards d'euros de prêts aux pays de la zone euro en difficulté, ainsi que des garanties de prêts des Etats membres de la zone euro jusqu'à concurrence de 440 milliards d'euros.

Dans le cadre de ces éventuels prêts, la France garantira jusqu'à 111 milliards d'euros, a détaillé mercredi matin Christine Lagarde. Cette somme a été calculée sur la base de la quote-part dans la Banque centrale européenne (BCE) de chacun des Etats membres de la zone euro -20,97% dans le cas de la France- à laquelle est ajoutée une majoration de 20%, a-t-elle expliqué. Au total, chaque pays s'engagera donc à hauteur de 120% de sa quote-part à la BCE.

Le projet de loi détaillant la participation de la France au FESF sera présenté à l'Assemblée nationale le 31 mai prochain. Si celui-ci devait être activé, le gouvernement présenterait à chaque fois devant les deux commissions des Finances du Parlement les modalités d'engagement de la France, a indiqué Mme Lagarde.

"Ça n'a pas de conséquence, pas d'impact sur le budget de l'Etat", a affirmé mercredi matin le ministre du Budget François Baroin. "C'est un dispositif de précaution", a-t-il ajouté. "C'est un geste plus politique que budgétaire".